

ARRÊTÉ N°2026-009

Portant interdiction d'accès à certains jeux de l'aire de jeux situé allée de Marmoutiers

Le maire de la commune de Saint Sauveur des Landes,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses art. L 2212-1 et suivants,
Vu le décret n°96-1136 en date du 18.12.1996 fixant les prescriptions de sécurité relatives
aux aires collectives de jeux

Vu le rapport de la SOCOTEC établi le 03/03/2026

CONSIDERANT que certains jeux présentent des anomalies et défauts auxquels il ne
peut être remédié dans l'immédiat,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures pour garantir la sécurité des usagers
et notamment des jeunes enfants qui fréquentent les aires de jeux de la commune,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les jeux suivants de l'aire de jeu situé allée de Marmoutiers sont strictement
interdits d'utilisation :

- Le toboggan réf 512/005
- Le jeu a ressort réf JFS103 (forme âne)

Article 2 : L'information des interdictions se fera au moyen d'un affichage de l'arrêté, de
rubalise et barrières qui seront mises en place autour des jeux concernés par l'interdiction,
par le service technique communal.

Article 3 : L'accès aux jeux ne sera autorisé qu'après mise en conformité des équipements
et arrêté municipal de réouverture.

Article 3 : Le maire et la gendarmerie nationale seront chargés chacun en ce qui les concerne
de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à la brigade de
gendarmerie de Fougères et au préfet d'Ille et Vilaine.

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le
caractère exécutoire de cet acte. La présente
décision peut faire l'objet, d'une part d'un recours
administratif en application de l'article L 216-2 du
CGFP et d'autre part, dans un délai de deux mois
à compter de sa publication, d'un recours
contentieux par courrier adressé au Tribunal
administratif de Rennes 3, Contour de la Motte,
CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par
l'application Télérecours citoyens accessible à
partir du site www.telerecours.fr*

Fait à Saint Sauveur des Landes,
Le 05/03/2026

Le maire,

Christophe DERoyer

